

ANNEXE 2 : NOTICE

Cette fiche a été créée en 2018. Elle a trois fonctions :

1. Aider les enseignants à mieux cerner les difficultés des élèves pour mieux répondre à leurs besoins. En ce sens, elle propose quelques pistes à exploiter avant la rédaction de la demande d'aide.
2. Rédiger la demande d'aide lorsque les aides apportées n'ont pas permis d'atténuer les difficultés.
3. Orienter les enseignants vers l'aide la plus adaptée du pôle ressource

Textes de référence :

Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017

Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent (pôle ressource)

circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014

MENESR - DGESCO A1-1

Le référentiel de compétences du professeur des écoles

(BO n°30 du 25 juillet 2013)

QUAND proposer une fiche de demande d'aide ?

- Quand les aides proposées n'ont pas pu répondre aux besoins identifiés dans l'annexe 1.
- Quand les difficultés d'apprentissage d'un élève persistent.
- Quand l'enfant présente des problèmes de relation à l'école.

La fiche de demande d'aide :

- **La renseigner :**

En complétant cette fiche, il faut avoir à l'esprit qu'elle sera lue par des professionnels, mais aussi par les parents.

Les propos doivent être adaptés et nuancés, mais surtout compris.

Le recto

Il doit être complété soigneusement, il est possible de demander l'aide du directeur ou du maître spécialisé ou autre professionnel qui connaît peut-être déjà l'enfant.

Le motif de la demande est la case lue en premier, il faut donc bien choisir ses mots.

Les aides déjà mises en places doivent être précisées, et bien sûr les signatures de l'enseignant, du directeur et des parents seront déposées.

Le verso

Il permet de cibler plus finement le fonctionnement de l'élève. Ici, toutes les cases ne sont pas à renseigner, mais uniquement les informations qui vous semblent pertinentes.

- **La transmettre :**

Une fois remplie et signée, la fiche est envoyée à Mme l'Inspectrice au format papier et au RASED du secteur au format numérique. Un exemplaire est conservé par le directeur.

Coordonnées RASED :

✓ Secteur Le Portel/ Equihen-Plage :
rasedboulogne2s1@ac-lille.fr

✓ Secteur Outreau :
rasedboulogne2s2@ac-lille.fr

✓ Secteur Saint-Etienne-au-Mont :
rasedboulogne2s3@ac-lille.fr

- **L'analyse par le RASED :**

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), composante majeure du pôle ressource, examinera la fiche. Les enseignants spécialisés (maîtres E, maître G et psychologues) se réunissent et analysent les différentes fiches pour répartir les demandes et orienter vers le pôle ressource. Ils s'appuient alors sur la fiche , mais aussi sur la connaissance qu'ils ont de l'élève et de son environnement.

Toutes les demandes d'aide sont examinées MAIS n'aboutissent pas forcément à une intervention. Le maître spécialisé peut également apporter son expertise pour donner quelques conseils à l'enseignant de la classe : outils, démarches, types de comportement à avoir ... Il peut aussi lui conseiller d'autres types d'aide : APC, PRE, aménagement matériel, équipe éducative ...

Le pôle ressource :

- Le RASED.
 - les psychologues EN.
 - les enseignants spécialisés.
- Les enseignants des ULIS.
- Les conseillers pédagogiques de circonscription.
- Les conseillers pédagogiques ASH.
- Valérie CHOMBART, coordonnatrice REP.
- Céline DELABRE, ERUN.
- François VANKALK, ERUN ASH.
- L'équipe mobile de sécurité.
- Annick LESAGE, enseignante référente.
- Cécile RAUX, Troubles de la relation et/ou de la communication.
- Véronique THIRION, élèves à haut potentiel.
- Les personnels de santé de l'EN.
- ...